## Payer sa facture

Découvrez qui gère l'eau potable dans votre commune et comment fonctionne le service.

## **SIEVI**

Votre commune est desservie par le **SIEVI (Syndicat de l'Estéron et du Var Inférieur)**, vous pouvez gérer l'ensemble de vos démarches liées à la facturation directement depuis votre **espace client en ligne**.

Le **SIEVI** est en charge de l'organisation et du suivi du service public de l'eau potable. Ses missions comprennent notamment :

- > La production d'eau potable (protection des captages, prélèvement, traitement),
- > Le transport et stockage de l'eau vers les réservoirs,
- > La distribution jusqu'aux branchements et compteurs des usagers,
- La **gestion des échanges** en gros avec d'autres opérateurs comme la Métropole Nice Côte d'Azur,
- > La réalisation d'ouvrages et études nécessaires au bon fonctionnement du service,
- > Et la passation de marchés et contrats liés à la gestion du service.

Pour l'exploitation quotidienne du réseau, le SIEVI a confié la gestion à un opérateur privé dans le cadre d'un contrat de **délégation de service public**. C'est l'entreprise **SUEZ Eau France** qui assure cette mission sur le terrain : gestion des abonnements, relève des compteurs, facturation, maintenance...

## Vos démarches avec SUEZ

Toutes vos démarches sont centralisées sur le portail client de SUEZ.

Vous pouvez notamment :

- > Consulter et télécharger vos factures,
- > Payer en ligne par carte bancaire ou mettre en place un prélèvement automatique,
- > Suivre l'historique de vos consommations,
- > Signaler un déménagement ou une anomalie de facturation,
- > Ou encore accéder à des conseils pour mieux gérer votre consommation.



Accédez directement au **Portail web SUEZ** depuis le lien suivant : <a href="https://www.toutsurmoneau.fr">www.toutsurmoneau.fr</a>